



**PREAVIS MUNICIPAL No 01 / 2014
AU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY**

**SUR LA GESTION ET LES COMPTES
EXERCICE 2013**



TABLE DES MATIERES

Préambule	pages 3 et 4
Le compte de fonctionnement	pages 5 et 6
Conclusion	page 7

PREAMBULE

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Les **comptes 2013** présentent un excédent de revenus de **Fr. 5'028.98**, alors qu'il avait été budgété un excédent de charges de **Fr. 6'505.15**. Il apparaît donc à la lecture de ces deux montants que votre Municipalité a bien suivi son budget 2013.

Ces comptes 2013 sont comme à l'accoutumée depuis bien quelques années fidèles au budget, même s'il y a quelques différences pour lesquelles nous donnerons des explications ci-dessous.

Passons maintenant aux différences significatives entre budget et comptes. Tout d'abord, au poste « Administration », on peut remarquer une différence totale de charges supplémentaires de **Fr. 13'764.70**, due à l'augmentation du poste réception et manifestations qui présente un surcoût de **Fr. 11'409.15** comprenant diverses manifestations telles que la séance de district de l'UCV, le repas de la visite préfectorale, le départ de deux de nos concierges ou encore le 1^{er} août, pour ne citer que les principales.

Dans le domaine des sports, on peut remarquer avec satisfaction que notre autorité a su enfin mettre un terme aux augmentations subies depuis deux ans. En effet, ce compte montre une économie de **Fr. 2'219.15** en regard de notre budget 2013, ce qui est un bon signe de la volonté communale de stabiliser le domaine des sports.

Concernant le secteur des finances qui attire toujours de nombreux commentaires, il est à relever que nous avons encaissé plus d'impôts que budgété, soit **Fr. 173'610.60** et ceci pour les trois comptes (impôt sur le revenu, impôt sur la fortune et impôt sur le bénéfice) correspondant à des taxations rétroactives. Le compte droits de mutations se révèle lui aussi en très forte hausse aux revenus avec un plus de **Fr. 21'185.00**. Ces fortes rentrées d'impôts non budgétées nous ont forcé à prévoir une provision de **Fr. 70'000.00** aux charges. En effet un montant de **Fr. 173'610.60**, en plus sur nos impôts aura des conséquences au moment du bouclage définitif de la péréquation.

Pour le secteur domaines et bâtiments, les charges sont en légère hausse et les revenus en légère baisse. Cette différence aux charges est due aux forêts avec un plus de **Fr. 12'913.85**, ainsi qu'une charge supplémentaire de **Fr. 19'620.75** pour la mise en conformité de la ventilation du commerce Diabolic pizzas. Nous avons été forcés par le Canton à faire ces travaux au moment du changement de locataire.

Le dicastère des travaux est en très forte hausse aux charges sur 4 postes. L'entretien des routes avec un plus de **Fr. 13'705.95**, le déneigement avec un delta de charges supplémentaires de **Fr. 22'062.50**, les honoraires et prestations de service avec un plus aux charges de **Fr. 24'000.00** (facturation tardive des prestations de la société Courdesse & Associés pour des travaux effectués en 2012). Nous avons également alloué un fond de réserve de **Fr. 20'000.00** pour la rénovation de place de jeux du collège. D'autre part, n'ayant pas encore utilisé les **Fr. 70'000.00** budgétés pour ladite place, nous avons décidé que cet objet fera partie d'un préavis qui sera présenté au conseil. On peut aussi dire que le dicastère ordures ménagères a été très bien maîtrisé. Enfin, une dépense très importante de **Fr. 114'469.00** pour l'entretien des berges du Talent, suite à l'effondrement des précédents travaux de 2009, a été obligée est subsidiée par le Canton à hauteur de 64% soit **Fr. 73'260.16**. Malheureusement, le Canton ne nous a remboursé que **Fr. 27'756.15** à ce jour, notre commune joue donc la banque.

Au chapitre des cultes, un commentaire important est à relever. Cette année nous avons réussi à intégrer les frais de cultes 2013 de la Paroisse catholique, alors que jusqu'ici nous étions toujours décalés d'une année. Dès lors nous trouvons les frais de cultes 2012 et 2013 dans ce dicastère, ce qui justifie la différence de **Fr. 15'365.70** de plus aux charges.

Pas de commentaire sur le chapitre police.

Au chapitre sécurité sociale, nous avons également provisionné à hauteur de **Fr. 10'000.00** l'augmentation de la facture sociale dans la cadre de la péréquation 2013.

Concernant les services industriels, nous constatons une très légère hausse aux charges de **Fr. 11'454.65** pour l'entretien de notre réseau.

En conclusion, les comptes 2013, malgré quelques dépassements budgétaires, restent cohérents et bien en phase avec le budget 2013. Notre autorité avait prévu à son budget 2013 un très léger excédent de charges de **Fr. 6'505.15**, et notre exercice 2013 se termine avec un excédent de revenus de **Fr. 5'028.98**, ce qui indique clairement que vos autorités maîtrisent aux mieux les finances communales.

LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT

2.1 Administration générale

Une différence aux charges de **Fr. 13'764.70**, par rapport au budget, principalement due au compte décrit ci-après.

N° compte	Libellé	Budget 2013	Comptes 2013	Différence
11.317	Réceptions et manifestations	16'000.00	27'409.15	11'409.15

2.2 Sports

Ce dicastère est enfin maîtrisé dans son ensemble avec une baisse des charges de **Fr. 2'219.15**

N° compte	Libellé	Budget 2013	Comptes 2013	Différence
17.	Sports	64'700.00	62'480.85	2'219.15

2.3 Finances

Pour ce poste, veuillez vous référer au préambule du préavis

N° compte	Libellé	Budget 2013	Comptes 2013	Différence
21.400.1	Impôt sur le revenu	1'200'000.00	1'347'934.96	147'934.96
21.400.2	Impôt sur la fortune	125'000.00	142'872.83	17'872.83
21.401	Impôt sur le bénéfice et sur les personnes morales	120'000.00	122'815.70	2'815.70
21.404	Droit de mutation	10'000.00	31'185.00	21'185.00
22.352.2	Attribution provision péréquation	0.00	70'000.00	70'000.00

2.4 Domaines et Bâtiments

Une augmentation des charges due principalement aux comptes forêt et à la réfection du bâtiment de la poste.

No compte	Libellé	Budget 2013	Comptes 2013	Différence
32.314	Entretien des forêts	10'000.00	22'913.85	12'913.85
3522.314	Bâtiment de la poste entretien	1'000.00	19'620.75	18'620.75

2.5 Travaux

Pour ce poste, veuillez vous référer au préambule du préavis

No compte	Libellé	Budget 2013	Comptes 2013	Différence
43.314.1	Entretien des routes	48'000.00	61'705.95	13'705.95
43.318	Déneigement	8'000.00	30'065.25	22'065.25
43.318.1	Honoraires prestations de service	10'000.00	34'000.00	24'000.00
47.314	Entretien des rives du Talent	0.00	114'469.00	114'469.00

2.6 Cultes

Comme expliqué dans le préavis, désormais les comptes des paroisses et les comptes communaux sont en phases

No compte	Libellé	Budget 2013	Comptes 2013	Différence
58.365	Part versées aux paroisses	20'000.00	35'635.70	15'635.70

2.7 Services industriels

Nous avons procédé à l'entretien de notre réseau d'eau

No compte	Libellé	Budget 2013	Comptes 2013	Différence
81.314	Entretien du réseau	3'000.00	14'454.65	11'546.50

CONCLUSION

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

En conclusion, malgré quelques différences entre budget 2013 et comptes 2013, on peut dire que la situation reste bien sous contrôle. Notre exercice 2013 boucle avec **un excédent de revenus de Fr. 5'028.98**. Pour le surplus, notre Municipalité ajoute encore qu'elle veillera, pour l'exercice 2014, à garder le chemin tracé depuis plus de 14 ans, soit rigueur et investissements uniquement lorsque ces derniers sont indispensables et dans tous les cas auto-finançables.

Au vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

- Vu le préavis municipal No 01/2014
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour
- Ouï le rapport de la Commission de gestion

DECIDE

1. D'adopter les comptes 2013 tels qu'ils ont été présentés,
2. D'en donner décharge à la Municipalité.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

D. Damon



La Secrétaire

A. Devaud



Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 mai 2014.